

Les familles souhaitant déposer une demande d'accueil régulier en crèche sont invitées à contacter la structure à partir de la date de la 1^{ère} échographie. L'accueil régulier est uniquement réservé aux familles boscéennes. Les pré-inscriptions sont ouvertes du 1^{er} mai à la fin février de l'année suivante. Le nombre de jours peut varier de 1 à 5 jours par semaine.

Suite au dépôt de la pré-inscription, les familles reçoivent un accusé de réception de leur demande. En mars, les familles recevront un formulaire leur permettant de confirmer ou non le maintien de leur demande pour la rentrée de septembre suivante.

A noter : la majorité des admissions s'effectue au mois de septembre lors du départ à l'école des enfants les plus âgés.

Chaque demande est examinée de façon anonyme par la Commission d'attribution des places qui a lieu chaque année au mois d'avril.

La liste des demandes est étudiée conformément à la grille des critères établie par la municipalité.

Pour garantir la qualité de l'accueil et le bon fonctionnement de la structure, la commission est attentive :

- à l'équilibre des tranches d'âge des enfants accueillis,
- à la complémentarité des plannings demandés par les familles.

Eléments auxquels s'ajoutent des critères supplémentaires indiqués ci-dessous.

Critères d'attribution		Points
Situation sociale familiale	Orientation par les services sociaux	15
	Enfant ou parents porteurs de handicap	10
	Familles bénéficiaires des minimas sociaux	10
	Parents mineurs	10
	Renouvellement de l'inscription	5

Le cumul des points obtenus permettra de préciser la prise de décision des membres de la commission

LES DÉMARCHES DE PRÉ-INSCRIPTION EN ACCUEIL RÉGULIER

1. Retrait du dossier de pré-inscription

Les formulaires sont à retirer à la crèche . La pré-inscription peut également se faire par téléphone auprès de la responsable au 02.40.32.69.41.

2. Dépôt du dossier de pré-inscription

Suite au retour du formulaire de pré-inscription, les familles reçoivent par mail dans le mois qui suit un accusé de réception et de prise en compte de la demande. En l'absence de cette confirmation, les familles sont invitées à recontacter la crèche.

3. Confirmation de pré-inscription en accueil régulier

Au mois de Mars, les familles reçoivent un courrier annonçant la date de la commission d'attribution des places. Ce courrier invite les parents à renvoyer un coupon réponse permettant de :

- Confirmer la demande de place en accueil régulier
- Confirmer la naissance de l'enfant si nécessaire (date et prénom)
- Ajuster le besoin d'accueil hebdomadaire et horaire si nécessaire




En l'absence de ce coupon-réponse, la demande sera annulée.

4. Réponse de la commission d'attribution des places

Les familles reçoivent la réponse par courrier dans les 10 jours qui suivent.

Si la réponse est positive : un coupon-réponse permettant d'accepter ou de refuser la proposition doit être retourné à la crèche dans un délai de 2 semaines. Les familles seront ensuite recontactées pour la constitution du dossier d'admission.

Si la réponse est négative : les familles sont invitées à contacter les animatrices du Relais Petite Enfance (RPE) qui les accompagneront dans leur recherche d'un mode d'accueil. Les familles pourront renouveler leur demande en accueil régulier dès le début du mois suivant la commission.

 Les places sont proposées selon les besoins d'accueil exprimés sur les formulaires de pré-inscription. Nous ne pouvons garantir le maintien de la proposition en cas de modification du planning d'accueil après la réponse de la commission (nombre de jours, horaires quotidiens, date de début d'accueil).

CRÈCHE LA RIBAMBELLE

Bd du Bois Jacques

44830 BOUAYE

Tél : 02.40.32.69.41

laribambelle@bouaye.fr